Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pôle de Buchy – Siège Social
252 route du Rouen, 76 750 Buchy

Décision du Président

N°2026 / 33

OBJET : Avenant n°1 au marché de révision du Schéma de Cohérence Territorial de la CCICV

Monsieur le Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-05-06-073 du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président,

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que l'avenant implique une modification de durée du marché et un ajustement des prestations pour un montant de +4,75%,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation et la signature d'un avenant n°1 au marché de prestations pour la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) avec le groupement VE2A-AID-GAMA, représenté par le mandataire Ville Et Architectures en Ateliers (3 rue des petites eaux de robec – 76 000 – ROUEN) pour un montant de 8 925 € HT, portant le montant total du marché à 196 500 € HT, soit 235 800 € TTC

Article 2 : D'indiquer que la durée du marché est prolongée de 20 mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Buchy, le 13 juillet 2026

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter Caux Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Paul LESELLIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20260713-2026-33-AI
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026